



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

28/12/2022



0000192295

**Le garde des Sceaux,
ministre de la Justice**

Paris, le **23 DEC. 2022**

V/Réf. : 189738/22821/FB
N/Réf. : 202210020852

Madame la Contrôleure générale,

Par correspondance du 12 septembre 2022, vous m'avez fait parvenir le rapport relatif à la visite de contrôle de la maison d'arrêt (MA) d'Agen (Lot-et-Garonne) qui s'est déroulée du 05 au 08 juillet 2021. Votre courrier a retenu toute mon attention.

J'ai pris acte des bonnes pratiques relevées au sein de l'établissement.

J'ai également pris connaissance de l'ensemble de vos recommandations et demandé que la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vous apporte des réponses précises.

Il m'apparaît utile de vous faire part des observations suivantes.

1- S'agissant de l'établissement

La direction interrégionale veille à l'abondement régulier de l'effectif des personnels de la maison d'arrêt d'Agen afin d'éviter les vacances de postes prolongées. En revanche, s'agissant du remplacement des agents absents, même lorsque ces absences s'inscrivent dans la durée, il ne peut y être procédé que lorsque la réglementation le permet. Il peut toutefois être noté que, dès après la prochaine commission administrative paritaire, les équipes de roulement seront complètes.

Depuis ces trois dernières années, ont été réalisés à la maison d'arrêt d'Agen, des travaux pour améliorer la qualité de vie des personnes détenues. Ainsi, des sanitaires, des bancs et préaux ont vu le jour dans les cours de promenade, les fenêtres des cellules de la structure ainsi que les sanitaires du quartier disciplinaire ont été remplacés, des travaux de peinture ont également été réalisés à l'unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP) et dans le secteur socio culturel. Des dépenses ont été engagées pour financer des actions menées dans le domaine de la prise en charge des publics, d'autres dans celui de la sécurisation du bâti (notamment la porte d'entrée, dans le cadre de la restructuration de cette zone sensible) et des travaux d'ampleur vont concerner l'année prochaine les espaces du greffe et des parloirs mais aussi les locaux de fouilles. Dès cette année, trois douches ont été installées dans des cellules collectives.

Madame Dominique SIMONNOT
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16/18 quai de la Loire
CS 70048
75921 PARIS Cedex 19

2- S'agissant de l'arrivée en détention

Tous les locaux de fouilles de l'établissement sont équipés du confort réglementaire (de patères, de tapis de sol) afin de répondre aux exigences de préservation de l'intimité de la personne fouillée.

L'encellulement en « dortoirs », ne permet pas un état des lieux cohérent des dégradations constatées dans la cellule car elles ne peuvent être attribuées à une personne précise. Par ailleurs, avec l'arrivée de trois conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, les personnes détenues sont accompagnées au mieux dans leurs démarches mais aussi dans le maintien des contacts avec l'extérieur (famille, employeur).

Enfin, les activités socio-culturelles sont ouvertes à l'ensemble de la population pénale et dès leur arrivée, les personnes placées sous main de justice ont accès aux mêmes offres (et notamment l'accès à la bibliothèque et à l'école) que les autres personnes détenues.

3- S'agissant de la vie en détention

Afin de limiter le phénomène de surpopulation pénale qui impacte la structure, des rencontres avec les chefs de cours sont organisées et le département de la sécurité et de la détention de la DISP de Bordeaux traite immédiatement les dossiers d'orientation qui lui sont proposés pour soulager autant que possible l'établissement.

Dans le quartier qui leur est réservé, les femmes détenues ont un accès à la salle de musculation et à d'autres activités encadrées par le moniteur de sport dédié et leur accès au terrain de sport, qui nécessite la réalisation de quelques aménagements, est en projet. De plus, des activités socioculturelles sont régulièrement programmées à leur endroit, elles peuvent s'inscrire à des modules de formation en couture ou en informatique ou obtenir un classement au travail en atelier.

Dans le quartier de semi-liberté (QSL), les personnes détenues ont tous les jours des autorisations de sortir. L'installation de cabines en cellule répond aux besoins de communication. Le QSL dispose désormais de deux nouveaux réfrigérateurs, collectifs donc volumineux et des plaques de cuisson ont été installées ; les semi-libres y ont accès sur des créneaux définis.

En ce qui concerne la commission « restauration », la dernière s'est déroulée le 06 octobre 2022, composée du référent en restauration de la DISP de Bordeaux, d'une personne de la détention « hommes » et une autre représentant la détention « femmes ». Des consultations organisées sur le fondement de l'article R.411-2 du code pénitentiaire ont été planifiées pour que les résultats soient le plus possible objectifs et correspondent au plus près aux choix de la population carcérale. Par ailleurs, la création d'un bon de cantine issu en bonne partie des propositions faites par les usagers est en cours pour une diffusion auprès des personnes détenues prévue en fin d'année 2022.

Enfin, l'organisation des accès des intervenants extérieurs et partenaires a été remodelée par une note de service ; c'est toujours l'agent du rez-de-chaussée qui a la gestion manuelle des passages entre couloir central et quartier « hommes » mais les personnels sanitaires transitent désormais par le quartier « femmes ».

4- S'agissant de l'ordre intérieur

Le niveau d'escorte est évalué en commission pluridisciplinaire unique (CPU) et les mesures de fouille qui peuvent concerner des personnes détenues à la sortie des parloirs y sont discutées. Les moyens de contrainte sont prescrits en concordance avec le degré d'escorte qui a été retenu et la traçabilité est assurée via GENESIS où d'ailleurs, toutes les mesures de fouille sont répertoriées et motivées. L'équipe locale de sécurité pénitentiaire (ELSP) trace quant à elle dans l'application Roméo chaque sortie sous escorte et ses agents sont tenus de faire remonter toutes informations par le biais des observations.

Afin de réduire les violences en détention, l'établissement va impulser des actions nouvelles prévues dans le dispositif dit du « surveillant acteur » et notamment les audiences de personnes détenues pouvant être faites par des surveillants référents. Une note de service est à l'étude, elle informera la population pénale des dispositions réglementaires afférentes à la vidéosurveillance et plus précisément de celles qui concernent la conservation des images et leur exploitation éventuelle en cas d'incidents mettant en cause les personnes détenues. Le besoin d'extension de la vidéo-surveillance a été évalué et le sujet est inscrit à l'ordre du jour du dialogue de gestion 2022.

Par ailleurs, dans le but de garantir les droits de la défense, le bureau de la gestion de la détention prend systématiquement l'attache, par messagerie, du barreau local en amont de chaque séance de la commission de discipline (CDD). Une copie de ce lien est imprimée, versée au dossier avant la tenue de l'instance et la personne détenue en est avisée. Le logiciel GENESIS rend obligatoire le respect de cette mesure. La mise à disposition de la salle de CDD est proposée aux avocats avant que ne débutent les débats, c'est aujourd'hui, dans la configuration actuelle, la seule façon alternative permettant d'assurer la confidentialité des échanges.

Enfin, conformément à la circulaire relative à l'accès à l'informatique pour les personnes placées sous main de justice de 2009 (4.7) : « les connexions à des réseaux externes depuis les salles d'activités sont interdites ». C'est pourquoi, l'accès à Internet ne peut être possible depuis les postes des salles d'enseignement.

5- S'agissant des relations avec l'extérieur

Dans le but de préserver l'intimité dans les cabines des parloirs, des films occultants ont été apposés sur les vitres des boxes. En 2023 débuteront des travaux qui permettront la création de nouveaux parloirs mais aussi l'aménagement d'un accès au local d'attente pour les familles.

Une information systématique est faite aux personnes détenues sur les missions et le rôle des visiteurs de prison. Une réunion trimestrielle est organisée par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) pour faire le point sur leurs interventions.

Une boîte aux lettres réservée à l'unité sanitaire a été installée dans le quartier des femmes. L'information concernant les interventions des ministres du culte a été transmise et mise à disposition sous forme d'affichage et le document qui reprend la liste des cultes ainsi que les horaires figure dans la pochette « arrivant » qui est distribuée.

6- S'agissant de l'accès aux droits

Un système téléphonique permettant, sur demande des personnes détenues, l'accès à des interprètes polyglottes a été mis en place par la DISP. Bien qu'il n'y ait pas encore de convention, le barreau d'Agen organise des permanences d'avocats. Le SPIP organise les opérations « Info Droit » en collaboration avec l'établissement qui met à disposition les locaux ainsi qu'un ordinateur et les documents sensibles sont conservés hors de la cellule et peuvent être consultés par la population pénale dans des locaux dédiés. De nouvelles actions sont programmées notamment dans le cadre de permissions de sortir accompagnées « accès aux droits ». Un nouveau partenaire intervient également sur cette thématique qui met à disposition une écrivaine publique. En accord avec cette dernière, les courriers qui lui sont destinés sont conservés à la direction sous pli fermé et confidentiel et elle en est avisée par tous moyens.

La Préfecture impose un minimum de 10 demandes de carte nationale d'identité (CNI) en stock pour se déplacer mais face à la rotation constante des arrivées et des départs, la structure ne parvient pas à stabiliser ce chiffre. Ainsi, des permissions de sortir « CNI » sont-elles envisagées. La CIMADE n'a pas de correspondant sur le Lot-et-Garonne mais peut être sollicitée par téléphone ou par messagerie si besoin. L'affichage en détention, au rez-de-chaussée, au premier étage ainsi que dans la bibliothèque informe les personnes détenues des possibilités d'accès direct aux services en ligne. Le recrutement d'une nouvelle assistante de service social qui devrait prendre son poste à l'horizon 2023 devrait assurer le lien avec les organismes sociaux et avec les différents acteurs de la CPU. De plus, la mise à jour du livret « arrivant », est en cours dans le cadre du renouvellement de la labellisation du quartier arrivants (QA) dans lequel des partenariats sont engagés avec les différents services de l'Etat mais aussi avec les organismes sociaux.

Il a été demandé à l'encadrement de tracer sur GENESIS, les entretiens qui ont lieu à la suite des courriers de requête rédigés par les personnes détenues et ceux-ci sont conservés dans le dossier pénal avec mention de la date du traitement mais aussi de la réponse donnée. Le dispositif numérique en détention (NED) par tablette permettra de solliciter directement le service concerné par la requête, d'assurer la traçabilité et donc aussi l'évaluation des délais de réponse.

7- S'agissant de la santé

Un sas à ouverture manuelle a été implanté à l'entrée de l'unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP) et un devis pour son électrification et son contrôle par caméra sera proposé en 2023. Les femmes détenues sont reçues en même temps que les personnes détenues hommes mais bien entendu les mouvements et locaux pour les accueillir sont distincts. Cette pratique a l'avantage d'ouvrir l'USMP aux femmes dans les mêmes conditions et horaires que celles et ceux qui valent pour les hommes. Lors des extractions à l'hôpital, la présence des surveillants dans la pièce où se déroulent les consultations ou examens dépend du comportement du détenu, de son niveau d'escorte, des lieux et de la demande du médecin.

Concernant les soins psychiatriques, les interventions en groupe sont réalisées à la demande des praticiens. En lien avec l'agent en poste au quartier socio-éducatif les espaces disponibles (salle de cours, de formation ou de culte) peuvent leur être réservés sur demande, ce qui permet de mettre en œuvre des opérations conduites par l'unité sanitaire dans les conditions les plus optimales.

8- S'agissant des activités

Le classement à la formation professionnelle de la personne détenue est étudié en CPU et prend en compte prioritairement les situations de personnes sans ressources suffisantes. Le volet disciplinaire n'est évoqué qu'en cas de risque de trouble grave à l'ordre de l'établissement ou de risque pour la sécurité du formateur.

Une nouvelle association pour les personnes détenues a été créée et cette dernière devrait permettre à l'ensemble de la population pénale de s'exprimer au sujet de ses besoins en matière d'activités notamment par exemple, d'évaluer plus précisément besoins d'acquisition et de financement de nouveaux matériels et équipements pour le sport (table de ping-pong, ballons, etc.).

Un budget conséquent est consacré au développement des activités socioculturelles en détention et de nombreuses activités socioculturelles ont été programmées.

9- S'agissant de l'exécution des peines et l'insertion

La maison d'arrêt bénéficie de l'intervention de trois conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) et d'un directeur pénitentiaire d'insertion et de probation (DPIP), ce qui favorise l'élaboration de parcours sous forme de projets d'exécution de peine, accompagnés et évalués. Des programmes de prise en charge collective innovants sont également mis en place.

En ce qui concerne la création d'un nouveau quartier de semi-liberté (QSL), le département des affaires immobilières (DAI) de la direction interrégionale a préconisé une pré-étude de faisabilité et une recherche foncière en 2023, avant qu'une programmation d'un marché de maîtrise d'œuvre et de travaux puissent être lancée, le planning prévisionnel sera établi en fonction de la dotation budgétaire qui sera attribuée pour la réalisation de cette opération immobilière.

Je vous prie d'être assurée, Madame la Contrôleure générale, de ma parfaite considération.



Eric DUPOND-MORETTI